Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 022-212202428-20260407-2026040713-DE

Plurien
Sables d'Or les Pins

MAIRIE DE PLURIEN – DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Conseil Municipal du 7 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept avril à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de Monsieur BESREST Nicolas, Maire.

Date de convocation : 31 mars 2026
Date d'affichage : 31 mars 2026
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 19
Nombre de membres représentés : 0
Etaient présents : BESREST Nicolas, Maire,
STRUGAREK Jean-Luc, ETIENNE Brigitte, ROUXEL Jérôme, BOURRET Alexandra, adjoints ;
MAGDELAIN Emmanuel, CHANTEUX BELLEC Christine, POTTIER Chantal, TOUBLANC Jean-Philippe, BERTHELOT Jean, DUBOIS Karine, LEFORT Olivier, COURCOUX Magali, LAURENT-MONTOUX Carine, ANDOUARD Emmanuel, LE BOUEDEC Marine, BIDAUD Julien, COUILLEAUD Sylvain, MATHIOT Marina ; formant la majorité des membres en exercice.
Absents : Néant.
Monsieur ANDOUARD Emmanuel a été élu secrétaire.

DELIBERATION N°2026-04-07-13 : Représentation du Conseil municipal au Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale – Détermination du nombre de membres

Rapporteur : Alexandra BOURRET

Suivant l'Article L123-6 et R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, outre le maire qui préside de droit le conseil d'administration du CCAS, celui-comprend 4 membres au minimum et 8 membres au maximum du conseil municipal, élus à la représentation proportionnelle et suivant le principe de parité.
Le Conseil peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret.

Le conseil d'administration comprend également en nombre égal aux membres élus des personnalités nommées par le maire participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune :

- un représentant des associations qui œuvre dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF),
- un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département
- un représentant des associations de personnes handicapées du département

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 022-212202428-20260407-2026040713-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De fixer à 4 le nombre de Conseillers représentant le Conseil municipal au sein du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale
- De dire qu'à l'issue du vote sont désignées en tant que représentantes du Conseil municipal : Alexandra BOURRET – Magali COURCOUX – Karine DUBOIS – Chantal POTTIER
- De mandater Madame Alexandra BOURRET, adjointe en charge des affaires sociales, pour solliciter les associations et l'UDAF afin qu'elles proposent leurs représentants.

Vote du conseil municipal :
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Nicolas **BESREST**

MAIRIE DE PLURIEN Côtes d'Armor

Le secrétaire de séance,
Emmanuel **ANDOUARD**

Certifié exécutoire par transmission en Préfecture le 8 avril 2026
Le Maire,
Nicolas BESREST

MAIRIE DE PLURIEN Côtes d'Armor